



Vente de maison 50/50 ni mairé ni pacsé

Par **caro86**, le **13/10/2009** à **17:04**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en commun à hauteur de 50/50. nous ne sommes ni pacsé, ni marié. Vu que nous avons décidé de nous séparer, nous voulons vendre la maison. Il a essayé d'autres solutions qui ne sont pas possible (rachat de ma part). J'ai quitté cette maison. Il me menace de ne plus accepter la vente de la maison si ça nouvelle amie de ne peut pas vivre là. As t'il le droit? Puis-je refuser que sa nouvelle amie n'habite pas là puisqu'il ne me verse pas de loyer?

merci d'avance